



Plantons le décor : les essentiels pour bien débiter son mandat

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Cette formation propose aux nouveaux élu.e.s de s'approprier les essentiels du mandat, pour qu'ils puissent prendre leurs fonctions avec des repères solides, tout en permettant aux élu.e.s plus expérimentés d'actualiser leurs connaissances de bases.

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élue sera en capacité de :

- Identifier le paysage institutionnel local et les compétences respectives des acteurs publics
- Connaître les principes de déontologie propre à l'exercice du mandat local
- Adopter une posture d'élue adaptée dans sa relation avec les agents de la fonction publique
- Comprendre les droits, obligations et responsabilités attaché au statut de l'élue

Description / Contenu

Matin

8h30-9h : Préparation/Accueil/Émargement

9h-9h30 : Intro / brise-glace

9h30-11h00 : Paysage institutionnel et partage de compétences

11h-12h30 : Déontologie

12h30-13h30 : Repas

Après-midi

13h30-15h00 : Relation élus.es – agents

15h-16h30 : Statut et obligations de l'élue

16h30-17h : Débriefing et Conclusion (questionnaires)

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site

[https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/](https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation)

[nos-tarifs-de-formation](https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation)

Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux

Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État





info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Les modalités pédagogiques sont adaptées selon la demande. Par défaut : support Powerpoint projeté, Ateliers, mise en situation, partage d'expérience, échange entre pairs.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie...).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'ARIC.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Claude Ribieras

Aujourd'hui DGAS (Directeur général adjoint des services) mutualisé de Saint Briec Armor Agglomération et de la ville de Saint Briec. De formation supérieure en bâtiment puis en urbanisme, il a eu la chance pendant 30 ans de faire la conduite de projets dans différents domaines tels que des aménagements d'espaces publics, complexes sportifs, culturels, sociaux tout en manageant des services et des directions. "Nous avons la chance d'avoir un métier passionnant avec de vrais challenges en accompagnant au mieux les élu.e.s dans leurs décisions."

Jacques Serba

Alors qu'il était cadre de la fonction publique d'Etat (fiscalité, gestion publique, management public), Jacques Serba a occupé, en détachement, les fonctions de directeur de cabinet d'une ville et d'une métropole. Il est aujourd'hui directeur adjoint de l'Institut de préparation à l'administration générale de Brest (Master « Administration publique » de l'Université de Bretagne Occidentale ; Diplôme universitaire « Compétences territoriales »). Il est chargé d'enseignement à l'Institut de relations internationales et stratégiques de Paris (IRIS) et à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence (SciencesPo Aix). Docteur en droit public, ancien élève de l'École nationale des impôts (ENI), Jacques Serba est également titulaire d'un diplôme d'études approfondies (DEA) de géographie humaine (université de Poitiers) et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) de management international de la PME de l'Institut d'administration des entreprises de Brest (IAE). Il a co-dirigé la collection « Administration et Fonction publique » (Bruylant, Bruxelles) et dirigé ou co-dirigé des ouvrages dans la collection SIREY (Préparation aux concours de l'administration, Dalloz, Paris).

Jean-Paul LATHIERE

Ex maire-adjoint à deux reprises et formateur de métier, j'accorde une importance à la mission de l'élus pour son action d'accompagnement des administrés et notamment, en l'occurrence, à la compréhension et leur adhésion aux nombreux changements qui impactent régulièrement la vie locale dans différents domaines. Le but étant d'agir dans l'intérêt général au profit d'un bien vivre ensemble.

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 77775059700042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État



Jean-Paul HUBY

Est administrateur général (E.R) et était jusqu'en août 2022 Directeur Général des Services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine. Il a exercé cette fonction managériale dans des collectivités et établissements publics variés, alternant communes et intercommunalités à compétences spécialisées ou plurielles. Il est par ailleurs chargé d'enseignement dans des universités et est intervenu régulièrement auprès de collectivités d'outre-mer (Mayotte) ou dans le cadre de la coopération décentralisée (Pologne, Maroc). Enfin, il a présidé jusqu'en 2022 la commission des concours et examens de l'Association Nationale des Directeurs de Centre de gestion